

A t h é i s



Commissaire aux Comptes

SA EDUNIVERSAL

19 BOULEVARD DES NATIONS UNIES
92190 MEUDON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/03/2025

Agence de Saint Grégoire

Parc d'Activités La Brosse
Route du Meuble
CS 40623
35768 SAINT GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.90.09.95.15
Mail : rennes@atheis.fr

Agence de Guichen

15 Bis rue Madeleine Brès
ZA La Courtinais
35580 GUICHEN
Tél : 02.99.57.30.49
Mail : guichen@atheis.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Bretagne

Membre de la compagnie régionale de Rennes
Siège social : Parc d'Activités La Brosse – Route du meuble – 35760 SAINT GREGOIRE
SAS au capital de 100 000 €
817 403 793 RCS Rennes
N° de TVA intracommunautaire FR 78 817 403 793

SA EDUNIVERSAL

SA au capital de 1 561 027,80 €
19 Boulevard des Nations Unies
92190 MEUDON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2025

A l'assemblée générale de la société EDUNIVERSAL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis qu'aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue.

Fait à Saint-Grégoire, le 19 décembre 2025

Le Commissaire aux comptes

SAS ATHEIS

Représentée par Christophe LE MEUT